



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 8 février 2023

**Dossier n° : AE 23.0016**

**Demandeur : MAGNIER Jessica**

**Date d'enregistrement de la demande : 09/01/23**

**Date limite de candidature : 08/04/2023**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 08/05/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
SIRAN	51,25	MAGNIER Michel	Section A 267,268, Section B 13,14,15,128,129,130,133,134, 136,154,155,157, 161,163,166,176,192,193,201, 203,204,205,209,211,212,213, 214,219,253, 341,342,343,349,426,428,429 ,430,431,433,441,434,436,442 ,443,444,445, 446,449,451,452,491,493,537, 545,564,565,570,686,915,918 ,919,
LAROQUEBROU	7,43	SCI SAMICAËL	Section E 79,87,167,174,
SIRAN	2,29	MAGNIER Joëlle	Section B 916
SIRAN	1,73	PERISSAGOL Roger	Section C 178,203,
LAROQUEBROU	6,08	PERISSAGOL Roger	Section E 14,45,83,85,88,89,162,164,168, 169,349

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière